



DECISION DU DIRECTEUR N° 2024_066

Portant délégation en faveur de Monsieur Julien BILHAUT, Directeur-Adjoint, DAEFLH

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986,
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire,
- Vu l'organigramme de Direction commune du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique,
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 12 février 2021, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Bretagne Atlantique, de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 01^{er} mars 2021,
- Vu l'arrêté du 21 avril 2023, nommant M. Julien BILHAUT, Directeur Adjoint aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique, Ploërmel, Josselin, Belle-Ile et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 17 juillet 2023,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

M. Julien BILHAUT, Directeur-Adjoint, est confirmé dans ses fonctions de Directeur des Achats, des Equipements, des Fonctions Logistiques et Hôtelières, pour tous les établissements de la direction commune.

M. Julien BILHAUT est également confirmé dans ses fonctions de Directeur des Achats du Groupement Hospitalier Brocéliande Atlantique.

ARTICLE 2 :

A cet effet, M. Julien BILHAUT reçoit délégation de signature pour toutes pièces se rapportant :

- Aux affaires économiques, hôtelières, logistiques et biomédicales concernant les établissements de la direction commune à l'exception des marchés publics (contrats au-delà des seuils réglementaires des marchés par appel d'offre), des courriers adressés aux Elus et à l'ARS, des mémoires devant les juridictions, des conventions de portée générale et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à M. Julien BILHAUT de rendre compte au Directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 4 :

Dans un but d'efficacité, de réactivité et de responsabilisation des acteurs de l'achat public relevant de la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Logistiques et Hôtelières, des subdélégations de signatures sont accordées par M. Julien BILHAUT à certains de ses collaborateurs en tenant compte des seuils financiers suivants, en vue de viser les bons de commandes et négociations de moindre valeur économiques :

- De 0 à 5 000 euro HT : aux Gestionnaires Achats et Approvisionneurs,
- De 5 001 à 20 000 euro HT : aux Acheteurs Publics hospitaliers,
- De 20 001 à 90 000 euro HT : aux Attachés d'Administration Hospitalière – Adjointes de M. Julien BILHAUT.

ARTICLE 5 :

Dans le cadre de ces subdélégations, il appartient aux bénéficiaires de rendre compte à M. Julien BILHAUT et à sa demande au Directeur, du suivi de leurs affaires.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien BILHAUT et hors les signatures des notifications de marchés qui restent de la responsabilité du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint, cette délégation est confiée à :

- **M. Marc TAILLANDIER**, Directeur Adjoint en charge des Affaires Financières de la Direction Commune, site de Vannes et Coordonnateur du Pôle Performance au service des usagers,
- **Mme Laura HEURTIN**, Directrice Adjointe en charge des Affaires Budgétaires de la Direction Commune, sites du CH de Ploërmel

ARTICLE 7 :

La présente décision prend effet à la date de sa signature et annule et remplace la décision N°2023-030 en date du 21 juillet 2023, relative au même objet.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes, le 5 Août 2024,

Le Directeur Général,
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Bretagne Atlantique

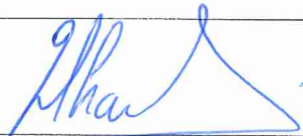


Destinataires

- Trésorerie du CHBA
- M. Julien BILHAUT, Directeur-Adjoint
- M. Marc TAILLANDIER, Directeur-Adjoint
- Mme Laura HEURTIN, Directeur-Adjoint
- Équipe de Direction
- Affichage réglementaire
- Archives Direction

Décision 2024_066

Spécimen de signatures

<p>M. Julien BILHAUT Directeur Adjoint à la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Logistiques et Hôtelières</p>	
<p>M. Marc TAILLANDIER Directeur-Adjoint aux Finances, Contrôle de Gestion et Contractualisation</p>	
<p>Mme Laura HEURTIN Directrice Adjointe en charge des Affaires Budgétaires</p>	